

Des Assurances.

Toutes les classes de notre population sont aujourd'hui plus ou moins éprises des avantages qu'il y a d'assurer sa vie ou ses bâtisses. Les agents d'assurances trouvent partout des personnes disposées à déposer entre leurs mains une partie de leurs économies afin de pourvoir au soutien de leurs familles, qu'ils laisseraient sans appui, si la mort venait les surprendre; ou encore, dans le but de se mettre à l'abri de la ruine où pourrait les jeter un désastreux incendie.

Ces bonnes dispositions de la population canadienne à l'égard des compagnies d'assurance n'a pas échappé à l'attention des spéculateurs qui les dirigent. Aussi, voit-on chaque jour de nouvelles compagnies se présenter en Canada pour y transiger. Et elles y font des affaires considérables.

Il y aurait bien quelque chose à dire sur le degré de confiance que l'on doit avoir dans ces institutions étrangères. Mais, ce n'est pas à ce point de vue que nous voulons aujourd'hui nous placer pour envisager cette question.

Il importe à tous les pays de conserver chez eux les capitaux dont ils peuvent disposer; mais un jeune peuple comme le nous sommes, qui a sous la main d'immenses ressources à exploiter, a surtout besoin de ne pas se désaisir de son capital.

Or, à voir, le grand nombre de compagnies d'Assurances étrangères qui s'emparent de notre argent et l'expédient ailleurs, nous ne pouvons nous empêcher de songer aux inconvénients d'un tel système.

Les deux tiers au moins des compagnies d'assurance qui font affaires en Canada, sont des compagnies étrangères. Le total des argents qu'elles retireront chaque année de notre population s'élève à une somme immense. Il est à notre connaissance qu'une compagnie dont une agence n'a été établie en Canada que tout récemment, a réalisé un profit d'environ \$30,000 durant la dernière année. A combien de milliers de piastres doivent donc s'élever les profits des compagnies qui font des affaires en Canada depuis 10, 15 ou 20 ans?

Or, ces sommes immenses s'en vont à l'étranger, et nous restons privés des avantages que nous pourrions retirer de l'exploitation, à notre profit de cet énorme capital. Nos progrès se trouvent paralysés.

En face des innombrables ressources que possède notre pays, de l'espace où l'énergie de nos concitoyens peut se mouvoir, des projets grandioses que nous avons en vue, de notre importance toujours croissante, il nous semble que des efforts devraient être faits pour retenir ici toutes les parcelles de notre capital. Nous avons tort de nous laisser ravir nos ressources monétaires par des étrangers que leur intérêt seul attire ici.

Par intérêt aussi, et par esprit de patriotisme, nous devrions réagir contre cette pratique de confier aux étrangers le soin de nous garantir contre les éventualités de l'avenir.

En tout, nous devrions donner la préférence à nos institutions. C'est là la première et la principale protection que nous devrions accorder à nos compatriotes engagées dans les affaires. C'est en préférant nos produits manufacturiers à ceux que l'importation met sur les tablettes de nos marchands que nous stimulerons l'industrie nationale. C'est dans cette protection intérieure qu'est en grande partie le secret de notre prospérité future.

On nous dira peut-être que la présence de compagnies étrangères dans notre pays, a l'effet d'établir une concurrence avantageuse aux assurés.

Nous répondrons qu'il n'est pas nécessaire que cette concurrence provienne de compagnies étrangères. Si nous n'avons pas assez de compagnies canadiennes pour produire une baisse raisonnable dans les taux d'assurances, qu'on en fonde de nouvelles; nous avons assez de capitaux pour cela. Et encore, lors même que les taux de nos compagnies seraient plus élevés que ceux des compagnies étrangères, la nation en général y gagnerait à donner la préférence à nos institutions parce que celles-ci ne nous enlèveraient point notre capital, mais au contraire, le mettrait à la portée de nos hommes d'entreprise, qui s'en serviraient dans un but d'intérêt public.

Ces remarques sont faites, bien entendu, non pour attaquer la valeur des compagnies étrangères en elles-mêmes, mais dans un but purement national; pour stimuler dans l'âme de nos compatriotes l'amour de nos institutions.

Le feu a failli consumer le presbytère à peine terminé du Rev. M. Beliveau, curé de Horton. On s'en aperçut lorsque les flammes se firent jour à travers la couverture.

M. J. B. Hélie, du rang St Charles, paroisse de St. Grégoire, est mort sous de bien tristes circonstances vendredi dernier. Il était allé dans la forêt bûcher un voyage de bois qu'il devait mener en ville. Un arbre qu'il abattait lui tomba sur le dos et l'écrasa mortellement.

M. François Bergeron, de Drummondville, demande des informations concernant un jument qui lui a été volée dans la nuit de vendredi, le 2 du courant. Elle est d'un rouge brun, longue et basse; sa queue est longue et elle porte une tache blanche au front.

Voici la résolution qui fut adoptée par tous les membres du Bureau des D recteur de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord à l'exception de deux, à une assemblée tenu à Québec

Résolu Que cette compagnie ayant pris communication de la lettre de M.M. P.H. Smith et Samuel S. Keint, écrite tant en leur nom qu'en celui de leurs associés et adressée à l'honorable Joseph Cauchon, Président, à New-York, en date de 13 Février 1872, accepte leur proposition de construire le Chemin de Fer de la rive Nord et des Piles aux conditions qui y sont mentionnés, et autorise M. le Président à signer un contrat basé sur la dite proposition.

La Soumission est pour \$7,000,000 dont \$1,000,000 de la Corporation de Québec et \$6,000,000 de bons sur les terres et le chemin.

Le contrat devra couvrir et le chemin du Nord et celui des Piles.

Le chemin devra être de première classe tant en ce qui regarde la Construction, que le Matériel roulant) rolling Stock) etc; et devra être commencé de bonne heure au printemps.

La largeur de la voie sera de 4 pieds et 8 1/2 pouces.

Le tirage des lots, dans la loterie en faveur de la Cathédrale et de l'Evêché des Trois-Rivières aura lieu le 1er Mars en tout conformément aux conditions annoncées.

Toutes les marges des billets vendus devront donc être rendues à l'Evêché ce jour là; autrement elles arriveront trop tard pour avoir part au partage des lots.

Comme les opérations du tirage et la préparation des quatre mille lettres d'avis exigeront un temps considérable il s'écoulera probablement quelques semaines avant que le résultat du tirage puisse être publié.

Toutes les personnes demeurant dans le diocèse, qui auront gagné quelque lot recevront leurs lettres par la voie de leurs curés respectifs. Les personnes demeurant en dehors du diocèse les recevront soit directement, soit par l'entremise de quelque personne bien connue.

ED LING, Ptre; Secrétaire.